

SOCIÉTÉS COLONIALES FRANÇAISES EN OCÉANIE. NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES

(Société d'études coloniales de Belgique,
Recueil des sociétés coloniales et maritimes, 1902)

Compagnie française des câbles télégraphiques [159].

Siège social : Paris, avenue de l'Opéra, 38. T. 235-56. — Adresse télégraphique : Câbles-Paris. — Administrateur-directeur : M. Depelley. Conseil d'administration Président : M. le contre-amiral J[ules] Caubet. Membres : MM. Angliviel de la Baumelle ; Depelley ; [Aimé] Le Bègue [Soc. générale] ; marquis de Lauris ; A. Lefavre. — Commissaires des comptes : MM. de Sainte-Marie ; baron de Pontalba ; Corrion. — Administrateur-directeur : M. J. Depelley. — Commissaires : MM. Sainte-Marie ; Pontalba ; Corrion. — Objet : La propriété et l'exploitation de réseaux télégraphiques sous-marins. La Compagnie exploite trois réseaux ; celui de l'Amérique du Nord (Terre neuve, Nouvelle Écosse, États-Unis) ; celui des Antilles et de l'Amérique du Sud, (Cuba, Haïti, République dominicaine, Curaçao, Guyane hollandaise, Guyane française) ; celui de l'océan Pacifique ([Nouvelle-Calédonie](#), Australie, Venezuela, La Martinique, La Guadeloupe, Marie-Galante). — Capital social : Vingt-quatre millions, divisés en 96.000 actions de 250 fr., entièrement libérées ; les actions amorties sont remplacées par des actions de jouissance. — Parts bénéficiaires : 10.000. — Obligations : 1° 14.200 obligations de 500 fr., 5 % remboursables à 500 fr., jusqu'en 1921, par tirages semestriels en avril et en octobre. Remboursement : 1^{er} mai et 1^{er} novembre. Intérêts : 25 fr., payables par moitié les 1^{er} mai et 1^{er} novembre. — 2° 10.420 obligations de 500 fr., 4 % (câble Australie-Nouvelle-Calédonie). Remboursables à 500 fr., jusqu'au 1^{er} novembre 1923, par tirages semestriels en avril et octobre. Remboursements et tirages : les 1^{er} mai et 1^{er} novembre. — Les porteurs de ces obligations sont réunis en une société civile, constituée le 30 avril 1895. Les obligations sont garanties par les produits de l'exploitation du câble Australie-Nouvelle-Calédonie, produit garanti jusqu'à 200.000 fr. par l'État français et 100.000 fr. par les gouvernements du Queensland et de la Nouvelle-Galles du Sud. — 3° 45.000 obligations de 500 fr., 4 % (câble transatlantique), ayant servi à la construction et à la pose d'un second câble transatlantique de Brest à New-York, remboursables à 500 fr. jusqu'au 1^{er} août 1926, par tirages semestriels en janvier et juillet. Remboursement : 1^{er} février et 1^{er} août. — La société civile constituée pour ces obligations à Paris, le 24 juillet 1896, reçoit de l'État français, une subvention annuelle de 800.000 fr., concédée pendant 30 ans et, pour complément de l'intérêt et de l'amortissement, les sommes nécessaires sur les recettes perçues par l'État pour le compte de la Compagnie. 4° 30.000 obligations 5 %, 2^e série, remboursables à 500 francs jusqu'en 1926 par tirages semestriels en mai et novembre. Remboursements : 1^{er} juin et 1^{er} décembre ; Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve, jusqu'à 1/10 du capital ; 5 % au capital versé ; fonds d'amortissement des actions en 66 ans ; 12 % au conseil d'administration ; le surplus, 78 % aux actions et 22 % au parts de fondateurs.

Comptoir français de l'Océanie [258].

Siège social : rue du Faubourg-Saint-Denis, 28, Paris. — Administrateurs : MM. Edmond-Joseph Tarbé des Sablons [co-fondateur du quotidien *Le Gaulois*, successeur de son frère Eugène à la S.A. du Tramway à vapeur de Rueil à Marly-le-Roi (TVRMR), décédé avec son épouse en décembre 1900], A[dolphe] Lautmann ¹, S[alomon] Ordner ², Hoehster, Edmond-Eugène Tarbé des Sablons [fils *post mortem* d'Eugène et fils adoptif d'Edmond]. — Commissaire : M. Bahen. — Objet : Le commerce en Nouvelle-Calédonie et dépendances et dans toutes autres contrées françaises ou étrangères de l'océan Pacifique des matières premières et marchandises de toute nature, et spécialement des perles, de la nacre, de l'écaille, de coprah, des plumes et du café, l'obtention et l'exploitation de toutes concessions pour la recherche des huîtres perlières ; la création de tous comptoirs et dépôts. — Capital : Six cent mille francs, divisé en 6.000 actions de 100 fr., dont 1.000 entièrement libérées ont été attribuées en représentation d'apports et 5.000 libérées de 25 fr. — Parts bénéficiaires : 1.000. — Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve ; 5 % d'intérêt au capital versé ; l'excédent ; 60 % aux actions ; 40 % aux parts de fondateurs.

[Cette affaire, qui doit être distinguée des Comptoirs français d'Océanie (Chiris), fut un retentissant échec.]

Société des Établissements de Gomen-Ouaco [259].

Siège social : 4, rue Castellane, Paris. — Administrateurs : MM. Lucien Dellacre, Championnet, comte de Maillé, A. Barnier. — Objet : L'exploitation des domaines, des troupeaux, des plantations et des établissements de Gomen-Ouaco (Nouvelle-Calédonie), ainsi que toutes opérations agricoles, commerciales et industrielles s'y rattachant, tant en France que dans la colonie. — Le capital social est de cinq millions deux cent mille francs, divisé en 10.400 actions de 500 fr., dont 10.142 ont été attribuées en représentations d'apports et 258 libérées de 115 fr. — Répartition des bénéfices : 5 % pour constituer le fonds de réserve légal. Ce prélèvement cessera lorsque le fonds de réserve aura atteint le 1/4 du capital social ; il reprendrait son cours s'il venait à descendre au-dessous du 1/4 ; puis somme suffisante pour servir un intérêt de 5 % l'an aux sommes versées sur les actions souscrites en numéraire ; le surplus est reparti également entre les actions.

Société française des soufrières de Vanua-Lava (Nouvelles-Hébrides.) [259]

Siège social : Paris, 59, rue de Provence. — Adresse télégraphique : Vanua-Paris. — Constitution : 1899. — Administrateurs : MM. Émile Mercet, Paul du Buit, Calixte Carraby, Fidèle Eugster, David Levat, Charles Depincé. — Objet : L'exploitation aux Nouvelles Hébrides des soufrières de Vanua Lava. — Capital : Un million de francs divisé en 2.000 actions de 500 francs.

Société française des Nouvelles-Hébrides [260]

¹ Adolphe Lautmann : fils de Léontine Kauffmann (sœur de Mélanie, épouse d'Edmond Tarbé des Sablons).

² Salomon Ordner : beau-frère d'Adolphe Lautmann et père du célèbre illustrateur Paul Ordner. Renseignements communiqués par Pierre Lautmann, arrière-petit-fils d'Adolphe (21 avril 2016).

Siège social : 59, rue de Provence, Paris. — Adresse télégraphique : Vanua-Paris. Code télégraphique : A. B. C. 4 th . — Administrateurs : MM. Émile Mercet ³, Paul du Buit ⁴, J. Chailley-Bert ⁵, J. Le Cesne ⁶, Goury du Roslan ⁷. — Commissaire : M.L.-N. Rozet. — Objet : Exploitation agricole et minière des îles des Nouvelles-Hébrides. Service maritime entre Nouméa et les Nouvelles-Hébrides. La société reçoit une subvention de 360.000 fr par an qui lui est payée par le gouvernement français. La société possède un vapeur et un ketch de 100 tonneaux. — Capital : Deux cent mille francs, divisé en 400 actions de 500 fr. 8.000 parts de fondateur, données aux actionnaires des anciennes sociétés que la présente remplace. — Répartition : 5 % à la réserve : 6 % de dividende aux actions. De l'excédent : 6 % au conseil d'administration ; le solde : 1/21 aux actions ; 520/21 aux 8.000 parts de fondateur.

Société générale de l'Océanie française [260].

Siège social : Paris, 27, rue Bonaparte. — Constitution : 14 décembre 1899. — Administrateurs : MM. Noël Pardon, Ernest Davillé, Cavadia, J. André, A. Jouve, H. Jouve, Davillé, Saint-Ange, Auguste Davillé. — Objet : 1° L'exploitation commerciale, industrielle et agricole des possessions françaises de l'Océanie et des archipels voisins ; 2° toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à cette exploitation, notamment : a) la prise en concession, l'achat ou la concession de terrains ou propriétés ; leur exploitation et mise en valeur, soit par la société elle-même, soit par des concessions faites à des tiers, émigrants ou autres ; b) l'achat ou la création de stations commerciales, comptoirs, succursales et agences de nature à faciliter le développement des affaires de la société ; c) l'achat ou la création de toutes usines nécessaires à l'exploitation des produits coloniaux ; d) la création de lignes de bateaux à vapeur subventionnées ou non par l'État, destinées à desservir les différentes îles de l'Océanie entre elles et les mettre en relations avec les divers autres pays du monde pour le transport soit des voyageurs, soit des marchandises ; e) l'entretien, s'il y a lieu, auprès des comptoirs, d'établissements de bienfaisance ou de maisons d'écoles. En un mot, à faire toutes les opérations de nature à favoriser le développement matériel et moral des colonies françaises en Océanie et des archipels voisins, et, par extension, tout ce qui s'y rapporte ou s'y rattache. La société possède des propriétés forment un ensemble de 5.983 hectares. Partie des terrains sont des terrains d'élevage, partie des

³ Émile Mercet (1842-1908) : directeur du Crédit lyonnais à Constantinople et Saint-Pétersbourg, directeur et associé de la Banque Périer (1881-1901), administrateur (1889), vice-président (1894), puis président (1902-1908) du Comptoir national d'escompte de Paris, administrateur de la Banque de l'Indo-Chine (1890), président de la Dynamite centrale (1891-1902), administrateur et liquidateur de la Banque de dépôts et comptes-courants (Donon)(1891-1892), président de la Thomson-Houston (1893-1903), des Chantiers et ateliers de la Gironde, de la Banque française du Brésil, administrateur des Compteurs de Montrouge (1900), des assurances Le Phénix-Vie et Incendie (1904), de la Banque française pour le commerce et l'industrie (BFCI)(1904-1906)... Président de l'Union coloniale française. Chevalier (1879), puis officier (1896) de la Légion d'honneur.

⁴ Paul du Buit (1841-1907) : ingénieur de la Marine, administrateur des Minerais de fer de Krivoï-Rog, sa carrière suit en grande partie celle d'Émile Mercet : administrateur de la Dynamite centrale (1892-1902), de la Thomson-Houston (1893-1907) et filiales (Énergie électrique du littoral méditerranéen, Tramways de Rouen), président de la Soie parisienne (puis artificielle), administrateur délégué de la Société générale pour la fabrication des matières plastiques. Chevalier de la Légion d'honneur (1871). Père de Laurent du Buit, président des assurances La Paternelle.

⁵ Joseph Chailley-Bert (1864-1928) : gendre de l'ancien gouverneur général de l'Indochine, président de l'Union coloniale, directeur de la *Quinzaine coloniale*, député de la Vendée (1906-1914), concessionnaires des mines de Douaria (Tunisie)(1908), puis administrateur de la société exploitante, président de la Société de recherches et de forages et de la Chérifienne de recherches et de forages, administrateur des Mines de zinc d'Aïn-Arko (Algérie), des Tramways algériens ...

⁶ Julien Le Cesne, vice-président de la Cie française de l'Afrique occidentale (CFAO), co-fondateur (1893) et président de l'Union coloniale.

⁷ Célian Goury du Roslan (1854-1929) : administrateur de la Thomson-Houston (1896-1903) dont Mercet était président.

terrains de culture. On escompte la présence d'alluvions aurifères. Propriétés de Canala, Nakéty, Cui, Thio, Saint-Paul et Saint-Pierre. — Capital : Le capital social est fixé à la somme de deux millions 250.000 francs divisé en 22.500 actions de 100 francs chacune. Sur ces actions, 2.500 sont attribuées à M. le docteur Ernest Davillé, en raison de ses apports et resteront à la souche pendant deux ans, conformément à la loi. Les 20.000 autres actions ont été souscrites et libérées du quai t. Il existe 2.000 obligations de 500 fr. à 5 % . — Apports : En rémunération de ses apports, M. Ernest Davillé reçoit : 1° 2.500 actions d'apport entièrement libérées ; 2° une somme de 10.000 francs espèces, payables dès la constitution de la société ; le remboursement des avances faites par lui pour la société et en vue de sa constitution. — Répartition : Il est créé 5.000 parts de fondateurs : 2.500 pour la S. G. E. I., 2.500 pour M. Ernest Davillé. Sur les bénéfiques, il est prélevé 5 % pour la constitution du fonds de réserve légal. Le surplus sera réparti comme suit : 50 % aux actionnaires ; 20 % aux porteurs de parts de fondateur ; 10 % réserve extraordinaire ; 15 % aux employés et agents de toute nature, sauf le directeur.

La Calédonienne [261].

Siège social ; rue de la Chaussée d'Antin, 18, Paris.

Nickel Corporation [261].

Siège social : Londres, 54, Old Broadstreet. — Administrateurs : MM. W. Wright, président ; Clinton, Gough-Calthorpe, Leman, White, Bruff. — Objet : Exploitation de mines de nickel en Nouvelle-Calédonie. — Capital : 750.000 livres sterling en actions de 5 livres.

Société anonyme « Le Nickel » [261-2].

Siège social : Paris, rue Lafayette, 13. — Administrateur-président : M. Denormandie. — Membres : MM. E[[rnest](#)] Tambour, G. Mirabaud, Ephrussi, Thirria, Guyot-Sionnest, Charles Gomel, Cornélis de Witt ⁸, [[Édouard](#)] Maneuvrier [[Vieille-Montagne](#)]. — Commissaires des comptes : MM. Lutscher et Joast. — Directeur : M. A[[ndré](#)] Marchand. — Objet de la société : Exploitation des mines de nickel et de cobalt situées dans la Nouvelle-Calédonie, ainsi que l'acquisition ou l'exploitation de toutes autres mines, et l'exploitation pour le compte de tiers de mines de nickel et de cobalt. — Capital social : Dix millions, divisés en 40.000 actions de 250 fr. — Les titres sont nominatifs et sont cotés à la Bourse. Obligations : 2.000 obligations de 500 fr. 5 % remboursables en 5 ans à dater du 15 juillet 1900, par 1/5. 8.000 obligations émises en vertu d'une délibération du 28 décembre 1891, remboursables par tirages au sort de janvier 1895 à 1909 ; remboursement des titres les 15 avril et 15 octobre suivants. Intérêt annuels 25 fr. payables par moitié les 15 avril et 15 octobre de chaque année. 14.500 obligations de 500 fr., 4 % libérées au porteur, créées par délibération du conseil d'administration du 13 novembre 1893. — Répartition des bénéfices : Une quotité minimum de 5 % et maximum de 20 % pour constituer un fonds de réserve. Ce prélèvement peut être suspendu ou diminué lorsque cette réserve aura atteint le sixième du capital social ; 6 % comme premier dividende aux actionnaires des sommes dont les actions sont libérées : 2 % pour le conseil d'administration ; 3 % à la disposition du conseil pour être distribué, s'il le juge utile, aux administrateurs délégués, au comité de direction, aux directions de Paris ou ailleurs ; à tous autres agents de la société. L'excédent sera réparti à titre de 2^e dividende aux actionnaires.

⁸ Cornélis de Witt (1852-1923) : fils de Cornélis de Witt (1828-1889) et de Pauline Guizot. Administrateur des Chemins de fer algériens (1899), de la Société française d'études industrielles (1904), censeur de la Société générale (1906), vice-président, puis (1922) ,président de la Compagnie marocaine.

Société anonyme des mines de nickel de Saint-Louis de Nouméa. (Nouvelle-Calédonie) [262-263]

Siège social : Paris, 13, rue du Faubourg Montmartre. — Constitution : 15 mars 1900. — Administrateurs : MM. Rivoire, Jallon et Bancharrel. — Commissaires des comptes : MM. Lacour et Boiron. — Objet : L'achat et l'exploitation des mines de nickel, sises à Saint-Louis-de-Nouméa (Nouvelle-Calédonie), concédées à M. E. Sauquet, le 7 septembre 1893, au moyen de la promesse de vente, en date du 6 février 1900, faite par M. Suquet et Mme Amélie Lagarde, épouse Sauquet, que son mari autorise, à M. Blancharel de la concession des mines de nickel, dites de Saint-Louis, située à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) ; la demande en extension de concession, s'il y a lieu de la demander à l'État ; l'achat de toute autre concession qui serait utile à la société. — Apports : M. Bancharrel apporte à la société : La promesse consentie par E. Sauquet, propriétaire à Bordeaux, et Mme Amélie Lagarde, son épouse, de lui autorisée, de vendre à M. Bancharrel ou qui pour lui, la concession des mines de nickel dites de Saint-Louis, située à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), d'une contenance totale d'environ cent hectares. La dite promesse de vente est consentie aux conditions ci-après, pour lesquelles M. Bancharrel a opté, que la société s'oblige à remplir et exécuter fidèlement, de manière à ce que rapporteur ne puisse jamais être inquiété ni recherché à ce sujet. Une rente viagère sur la tête de M. Sauquet, d'un capital de 50.000 francs, non réversible, établie sur la base moyenne obtenue de la comparaison des tarifs des trois premières compagnies d'assurances sur la vie. En outre, M. Sauquet devra recevoir, au moment de la réalisation de la dite promesse, une somme de 10.000 fr. espèces ; les études analyses et tous travaux nécessaires à amener la constitution de la présente Société. En représentation de ces apports, M. Bancharrel recevra une somme espèces de 60.000 francs. — Capital : 250.000 francs, divisé en 2.500 actions de 100 francs chacune, entièrement souscrites et libérées d'un quart.

MODIFICATIONS AUX SOCIÉTÉS COLONIALES FRANÇAISES EN OCÉANIE

Société générale de l'Océanie française (voir page 260)[495]

Siège social : 33, rue Bergère, Paris.

Constitution : Le 23 janvier 1900.

Capital : 1 million 485.000 fr. en 14.850 actions dont 2.500 actions d'apport à M. Ernest Davillé.

Obligations : non émises.

SOCIÉTÉS COLONIALES FRANÇAISES NOUVELLES IV. — Sociétés coloniales nouvelles françaises en Océanie.

Société civile des pêcheries perlières et nacrières de la Nouvelle-Calédonie [515].

Objet : L'étude, la recherche, la culture et l'exploitation des huîtres perlières, de la nacre, du trépan, de l'éponge et, d'une façon générale, de tous les produits de la mer en Nouvelle-Calédonie, ainsi que la création de parcs destinés à ces différentes cultures, études et exploitations. Capital : 108.000 fr.

MAISONS DE COMMERCE OCÉANIE

NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES

Principales maisons d'importation établies en Nouvelle-Calédonie

[raisons sociales en minuscules grasses baveuses : risques d'erreur]

L. Ballande. — Nationalité française. — Siège social : Bordeaux. — Genre d'affaires : boissons, quincaillerie, tissus, nouveautés, ameublement, armes et munitions, articles de mines, bois et charbons, produits divers.

Jouve et Cie. — Nationalité française. — Siège social : 21, rue Bergère, Paris. — Genre d'affaires : produits divers.

Darras et Cie (1) Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : tissas, boissons et produits divers.

De Béchade (1). — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : tissus, quincaillerie, boissons, produits pour mines et divers.

Greebels [?] et Cie (1). — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : produits divers.

Berthelin et Cie. — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : quincaillerie, spécialement articles de chasse et de traite et produits pour mines.

Bourrelly (A). — Genre d'affaires : divers. — Nouméa.

Defferrière (1). Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : quincaillerie, spécialement articles de chasse et de traite et produits pour mines.

Denormands [?], propriétaire — éleveur, Nouméa.

Vve Bonnace. — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : produits divers.

Vve Mamelin [?]. — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : produits divers.

Vve Hellequin. — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : produits divers.

Vve Hagen. — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : tissus, produits divers et articles d'exportation pour la traite.

Frayse et Kresser. — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Produits divers.

Maestracci et Huet (1). — Nationalité française —Siège social : Nouméa,— Genre d'affaires : produits divers.

A. Unger. — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : produits divers, vins.

Saint-Georges et Cie. — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : tissu , nouveautés, chaussures et ameublement.

Audrain. — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : produits divers.

Audineau. — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : vins de Bordeaux.

Catalan frères (1). — Nationalité française. — Siège social : Montpellier. — Genre d'affaires : vins en gros.

Bucasse. — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : vins et produits divers.

Gubbay. — Nationalité anglaise. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : produits divers.

Hera. — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : produits divers.

Laplagne et Cie (1). — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : alcools et liqueurs.

Le Mescam [?] — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : machines à coudre américaines.

Lemest. — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : produits divers.

Lhuillier. — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : vins, huiles et divers.

Maning. — Nationalité anglaise. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : bois de construction et divers.

Simonneau. — Nationalité anglaise. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : produits étrangers divers.

Girard. — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : produits divers.

Rordorf. — Nationalité française. — Siège social : Nouméa — Genre d'affaires : produits divers
